



## COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DE MONTAGNY LES BEAUNE SEANCE DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept le seize novembre, à 20H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Richard ROCH, Maire.

Etaients présents : M. Richard ROCH, Mme Sylvia GOISLARD, Mme Bernadette VALLET, , M. Alain CARION, Mme Anne-Lise DENEUVE, M. Guillaume DURAND de GEVIGNEY, M. Roland DAVID, Mme Brigitte LACROIX, M. Michel BLIN, M. Marcel RIOND, M. Jean-François GROUD, M. Nicolas DE DEMO

Etaients excusés : M. Laurent PELLETIER donne pouvoir à M. Richard ROCH.  
Mme Frédérique DEVIGNE donne pouvoir à Mme Sylvia GOISLARD  
M. Thierry EUVRARD donne pouvoir à M. Alain CARION

Secrétaire de séance : M. Guillaume DURAND de GEVIGNEY

Après avoir approuvé la séance du 28 septembre 2017, le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

M. le Maire propose au conseil municipal, qui accepte, d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : « Projet Gazpar ».

### **INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION AU MAIRE**

Dans le cadre de sa délégation, M. Le Maire informe :

- **qu'il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune à l'encontre** :
  - . Du lot n° 3 du lotissement « Le Clos des Ruches »
  - . De la propriété située 28 Grande Rue de Laborde au Bureausoumis à déclaration en vue de leur aliénation.
- **Qu'il a passé commande** pour le remplacement de la cuisinière de la salle des associations pour un montant de 399 €.

### **DELIBERATIONS**

#### **1 – RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC EN LED GRANDE RUE LABORDE AU BUREAU (FONDS DE CONCOURS)**

M. Le Maire rappelle au conseil municipal la décision de rénovation de l'éclairage public en LED Grande Rue de Laborde au Bureau.

Un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant des travaux s'élève à 25 549.96 € et la contribution de la commune est évaluée à 11 279.78 €.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité, et après avoir délibéré :

- DEMANDE au SICECO la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public en LED Grande Rue de Laborde au Bureau et ACCEPTE de financer par fonds de concours la contribution au SICECO.

## **2 – RENOUELEMENT BAUX RURAUX**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un certain nombre de baux ruraux arrivent à échéance. Les exploitants actuels ayant donné leur accord, les baux sont donc renouvelés. Sur sa demande, le bail BLIN Michel sera transféré à BLIN Cyril.

## **3 – SUBVENTION DETR 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de solliciter une subvention DETR pour la réfection de la cour de la mairie dont le coût est estimé à 8 330.40 € TTC.

## **4 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - Approbation de l'évaluation des charges concernant l'intégration de la Commune de Change et le transfert des équipements sportifs Guigone de Salins de la Ville De Beaune**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE l'évaluation des charges concernant l'intégration de la commune de CHANGE au sein de la communauté d'agglomération et celles concernant le transfert des équipements sportifs Guigone de Salins de la Ville de Beaune. AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## **5 – ORGANISATION RENTREE SCOLAIRE 2018**

M. le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours après concertation avec le conseil d'école. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de solliciter le retour de la semaine de 4 jours à la rentrée scolaire 2018.

## **6 – ANNULATION LOCATION SALLE DES FETES**

Sur demande de l'intéressée, le Conseil Municipal ACCEPTE l'annulation d'une location de la salle des Fêtes et le remboursement de la somme versée.

## **7 – PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de créer un poste d'agent de maîtrise, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et de prendre une délibération concernant les ratios « promus/promouvables » applicables à ce grade.

## **8 – DEGREVEMENT TAXES FONCIERES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE un dégrèvement de 14.00 € au titre des taxes foncières.

## **9 – LISTE DES AFFOUAGISTES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ETABLIT la liste des affouagistes pour le bois de Laborde et FIXE le montant de la taxe d'affouage à 32 €.

## **10 – COMPTEURS GAZPAR**

M. le Maire rappelle au conseil municipal la convention signée en 2014 avec GRDF pour le télérelevage des compteurs gaz et l'installation des équipements techniques de télérelève sur l'église. Suite à une visite sur place, GrDF s'est engagé à apporter à ses frais des modifications de la Terre de l'Eglise. Le Conseil Municipal ACCEPTE cette proposition.

## **11 – AFFAIRES DIVERSES**

Le Conseil Municipal,

ENTEND le compte rendu de la visite de France Acoustique concernant les travaux nécessaires à la mise en conformité de la salle des Fêtes vis-à-vis du bruit. Les fuites proviennent essentiellement de la toiture. La mise en place d'un nouveau limiteur de bruit plus performant sera prévue et, si nécessaire, l'isolation de la toiture.

ADRESSE ses remerciements pour un don suite à un mariage au profit de la Coopérative Scolaire.

AUTORISE le Maire à solliciter l'atelier b pour effectuer un dossier d'autorisation de travaux pour la réfection des sanitaires de la salle des associations vétustes afin de les mettre aux normes.

PREND CONNAISSANCE d'une lettre de remerciements suite à l'attribution d'une subvention (Association des Fils des Morts pour la France)

Mme Sylvia GOISLARD DONNE LECTURE du compte rendu du conseil d'école (130 enfants sur le RPI dont 65 à Montagny).

EST INFORME que les travaux de la fibre débuteront le 12 décembre prochain pour le hameau « Le Poil ».

EST INFORME que, suite à la dissolution de l'association « BMX Racing », l'excédent financier a été versé à l'association « La Gaule de Montagny » pour l'organisation de la fête du 14 juillet 2018.

FIXE les dates

du vendredi 15 décembre pour la réception avec le personnel et le vendredi 5 janvier 2018 pour la cérémonie des vœux.

DECIDE de remplacer le colis des Aînés par une distribution plus festive.

Prochaine réunion : jeudi 21 décembre 2017 à 20 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.

Le Maire,

Richard ROCH